



COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 28 février 2022

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la commission nommée pour
l'examen du préavis (n°15 / 2021)
intitulé :

Octroi d'un crédit d'investissement de
CHF 165'748.00 au maximum, pour
couvrir les frais liés à la réfection du
tapis routier à la rue Bonivard et celle
du They.

Rapporteur : M. Pierre-Yves Sauvageat

Membres : Mme V. Mareda
Mme C. Gademann

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 10 janvier en présence de M. le Municipal Philippe Andler. Nous le remercions d'avoir répondu à toutes nos questions ainsi qu'aux questions complémentaires envoyées ultérieurement.

M. Andler nous a exposé les raisons de cette demande de crédit. Sans une réfection complète des portions de rues concernées, les multiples « taconnages » résultants des travaux de fouilles et raccordements, anciens et ceux en cours, montreraient une vision peu esthétique des rues principales du centre du village.

Les coûts élevés de cette réfection s'expliquent par une plus-value importante pour la consolidation des caissons de ces rues, qui n'étaient pas suffisamment stables. Un revêtement composé de bitume et de colle-fibre ainsi que la pose de géo-grille pour éviter des fissures permettront ainsi d'assurer une résistance du revêtement pour de nombreuses années.

Les différents services (SIGE, Romande Energie, compagnie du gaz) vont participer aux frais d'étude et du revêtement qui sera posé sur leurs fouilles respectives, qui représentent une surface de 1023 m². Les montants ainsi que la répartition des coûts sont connus. La demande de crédit concerne une surface complémentaire de 2277 m².

La pose de ce revêtement sera effectuée en fin de travaux des différents services, et prévue durant cet été sur une période de quelques jours.

Ces travaux d'entretien des deux rues interviennent dans un moment idéal, suite aux nombreux travaux en cours.

Le montant du crédit d'investissement, CHF 165'748.- sera prélevé sur le compte de charge d'entretien des routes (43.3140). L'année prochaine, la Commune prévoit de recevoir en retour du Canton, CHF 116'024.- dans le cadre des dépenses thématiques. Ce montant sera crédité dans le compte 22.4520.02.

Le montant de CHF 49'724.- sera prélevé sur le fond de réserve pour les routes (compte 9281.43). Ce compte, dont le solde est de CHF 142'409.05, n'a pas été utilisé depuis 2018.

Remarque de la commission de gestion

La commission n'a pas d'objection par rapport à cet investissement. Elle regrette néanmoins que le compte d'entretien des routes dans le budget 2022 (CHF 50'000.-) n'ait pas tenu compte de ces dépenses prévisibles (montant plus de 4 fois plus important).

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

Le Conseil Communal de Veytaux

Vu le préavis N° 15/2021 de la Municipalité du 6 décembre 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de 165'748.00 au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier à la rue Bonivard et celle du They

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de ce préavis

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du tapis routier de la rue Bonivard et celle du They ;
- 2) de lui allouer à cette effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748 TTC au maximum
- 3) de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 116'024.00
 - Trésorerie courante : 49'724.00 ;
- 4) de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2022, soit :
 - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 165'748.00 ;
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 116'024.00 ;
 - Compte 43.4800 « prélèvement au fonds de réserve » ; CHF 49'724.00

- 5) d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission

Le rapporteur
Pierre-Yves Sauvageat

A handwritten signature in blue ink, reading "Pierre Yves Sauvageat". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.